



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de professeurs remplaçants

Question écrite n° 25234

Texte de la question

M. Jean-François Parigi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les difficultés de remplacement des professeurs absents dans l'enseignement du premier degré. En effet, depuis plusieurs mois dans de nombreuses écoles de Seine-et-Marne les professeurs absents ne sont pas remplacés dans des délais acceptables. Pourtant, les absences récurrentes d'un professeur ont un impact négatif sur la scolarité et sont source d'inégalités entre les élèves. L'efficacité de l'enseignement, de l'apprentissage réside dans la continuité pédagogique. Même si parfois les absences d'un professeur ne peuvent être anticipées comme un arrêt maladie courte durée, il n'en demeure pas moins nécessaire de prévoir des remplaçants lorsque l'enseignant est en formation, en congés maternité etc. Dans un contexte où le Gouvernement a souhaité le dédoublement des classes de CP en zone d'éducation prioritaire, il est important de ne pas créer un déséquilibre territorial en matière d'instruction. La contractualisation des enseignants afin de lutter contre la pénurie de professeurs semble avoir ses limites et surtout ne permet pas de fidéliser et valoriser la profession. Dès lors, il souhaiterait savoir quels sont les effectifs des enseignants titulaires, le nombre de remplaçants, le taux d'absentéisme et le taux de demi-journées non assurées en premier cycle au sein de l'académie de Créteil ainsi que leur répartition dans chaque département notamment en Seine-et-Marne, sur les deux dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Parigi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25234

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10865

Question retirée le : 3 août 2021 (Fin de mandat)